



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité



LE PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE NOMMÉ « FRANCE RELANCE »

Le gouvernement a lancé, le 3 septembre 2020, un plan de relance historique sur deux ans de 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes, pour redresser l'économie et retrouver d'ici à 2022, un niveau d'activité semblable à la période d'avant la crise sanitaire.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19 et vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les trois priorités du Plan de relance

- **une relance verte**, qui repose sur une croissance durable et juste, qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. A ce titre, les mesures d'aide financières sont prévues dans les domaines suivants : **rénovation énergétique des bâtiments** (logements privés, locaux des TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des logements sociaux), **décarbonation de l'industrie** (aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂, **développement des mobilités du quotidien** (plan vélo et projet de transport en commun), mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire, **développement de l'hydrogène vert**.
- **une relance de la compétitivité des entreprises pour localiser de nouvelles productions** en mettant en œuvre les moyens suivants : **baisse des impôts de production, soutien du financement des entreprises, soutien à la relocalisation de la production industrielle dans les territoires** (5 secteurs stratégiques : santé, intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G), **aides à l'innovation** (investissement dans les technologies d'avenir).
- **une relance sociale et territoriale pour sauvegarder l'emploi** : **aides mobilisées pour la formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs, aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées**, 300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi, **soutien pour renforcer les compétences des actifs, transformer la formation professionnelle et maintenir l'emploi et les compétences** (prévenir les licenciements économiques), **soutien aux personnes en grande précarité**, et **soutien aux collectivités territoriales** (soutien aux recettes de fonctionnement et aides directes pour financer leurs investissements).

Dépôt d'une demande de soutien pour accompagner un projet au titre du Plan de relance

Si au regard de ce plan « France Relance » prévoyant notamment des mesures de soutien aux entreprises pour préparer l'économie française aux dix prochaines années, qui doit devenir plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire, un acteur économique ou une collectivité dispose d'un projet s'inscrivant dans le dispositif, il a la faculté de le présenter aux services de l'État, en vue de solliciter un accompagnement financier pour sa mise en œuvre. **Cette présentation succincte du projet se fait à l'aide de la fiche ci-jointe intitulée « Caractéristiques du projet » qu'il adressera par voie dématérialisée, sur la boîte dédiée: pref-france-relance@vienne.gouv.fr**

Suite à ce dépôt, les services de l'État, sous un délai de quelques jours nécessaires à l'examen du projet, prendront contact avec le porteur pour lui indiquer dans quelle mesure un des moyens de soutien inscrits dans le plan « France Relance » peut être effectivement mobilisé pour aider à sa réalisation.



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Date de réception du dossier

Fiche « caractéristiques du projet »
Plan de relance économique « France
Relance »
Année 2020

1- structure sollicitant la subvention

Nom de la structure	
Adresse	
n° de téléphone	
Adresse mail	
Personne référente	

2- caractéristiques du projet

Intitulé du projet	
Descriptif succinct du projet et objectifs	

3- échéancier de réalisation du projet

Date prévisionnelle de début des travaux	
Durée des travaux	

4- coût global du projet et demande de financement

Coût HT	
Demande de subvention auprès de l'État	